

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0296**

commune (s) :

objet : Contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0296**

objet : **Contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Les prestations ont pour objet le contrôle de la conformité hydraulique des hydrants consécutif à des travaux de renouvellement des appareils de défense contre l'incendie ou sur des canalisations qui les alimentent et dans le cadre des contrôles périodiques programmés tous les 5 ans.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 juillet 2014, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises AEC Services/AQUAREM.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour le contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises AEC Services/AQUAREM pour un montant annuel minimum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire chaque année au budget principal - exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 - compte 61 523 - opération n° OP18O2188 - hydrants incendie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.